## RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département du TARN Arrondissement de CASTRES

Envoyé en préfecture le 06/10/2021 Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

ID: 081-218101822-20211001-DE202163-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

## COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

### SÉANCE DU VENDREDI 1er OCTOBRE 2021

# Nombre de Membres

- Afférents 19

- En Exercice : 19

- Présents : 13

- Ayant pris part : 19

<u>Date de convocation</u> 27/09/2021

Date d'affichage 27/09/2021 L'an deux mille vingt et un et vendredi premier octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

<u>Présents</u>: M. Jean-Paul CHAMAYOU; M. Jean-François COMBELLES; M. Jean MARTINEZ; M. Didier COMBES; M. Jean-Pierre LESCURE; Mme Marie-Line CLUZEL; Mme Dominique GODOT-RAMADE; M. Jean-Marie BRU; Mme Pauline MARCOU MADER; Mme Aline COUTAREL; M. Alain JAME; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

<u>Excusés représentés</u>: Mme Marie-Claude ROBERT représentée par M. Jean-François COMBELLES; Mme Mélanie BOCCALON représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU; M. Daniel CAMP représenté par M. Jean MARTINEZ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Mme Pauline MARCOU MADER; Mme Héléna POLDERVAART représentée par Mme Aline COUTAREL et M. David FRANCO représenté par M. Didier COMBES.

Monsieur Didier COMBES a été nommé Secrétaire de Séance.

#### Délibération N°2021-63:

#### Additif délibération adressage

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-32 en date du 28 juin 2021 par laquelle le Conseil municipal actait l'adressage tel qu'il lui avait été présenté.

Après vérification des services de Tigéo en lien avec le service urbanisme de la commune, il s'avère que les chemins de la Chabaudié et de Rousset ont été omis dans la liste.

Monsieur le Maire propose d'intégrer lesdits chemins dans la liste d'adressage dans les mêmes conditions que la délibération susnommée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- INTEGRE les chemins de la Chabaudié et de Rousset en suivant la liste annexée à la délibération 2021-32 ;
- ANNEXE la liste rectificative à la présente délibération ;
- APPROUVE la liste des voies dressée par l'association Tigéo;
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- CHARGE Monsieur le maire d'informer les propriétaires par les moyens de son choix ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en place de panneaux de signalisation et de la numérotation ;
- PRECISE que l'acquisition de plaques et de numéros seront à la charge de la Commune ;
- ACCEPTE le mandatement de toutes les factures afférentes à cette affaire dans la limite du budget attribué au programme d'investissement N°575 « Numérotation commune ».

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

